

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **28 mars 2024**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **20**
Nombre de pouvoirs : **9**

Le dix avril deux-mille-vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 20 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Patrick COURTEIX ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Martine PANNETIER ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTIL ; M. Bruno RAYNAUD ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 9 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à Mme Martine PANNETIER ; M. Pierrick CRONNIER à Mme Elisabeth VENTADOUR ; M. Sébastien DEVALIERE à M. Jean-Pierre GUITARD ; M. Yoann FIANCETTE à Mme Françoise TALVARD ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Céline PARRAIN à M. Gilles BARBE ; Mme Sophie RIBEIRO à Mme Chrystèle BOYER ; Mme Tessa SAUBESTY à M. Adrien SEIXAS et Mme Patricia TILLET à M. Patrick COURTEIX.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro : DL20240410-034

Matière : 3.1 - Domaine et patrimoine – acquisitions

Objet : ACQUISITION ET CLASSEMENT D'UNE EMPRISE DE VOIRIE – RUE DU MOULIN DU PEUCH

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-31, L2241-1 et L2122-21 ;

Considérant l'importance de régulariser les emprises cadastrales ;

Considérant que la Ville d'Ussel entretient cette emprise ;

Considérant la nécessité de se doter d'adresses normalisées ;

Vu la délimitation de voie proposée sur le plan annexé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l'acquisition d'une emprise d'environ 33 m² appartenant à la société SAS Groupement des Usagers de l'Abattoir d'Ussel et située au bout de l'impasse donnant accès aux abattoirs, pour un montant 3 € / m², hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur ;
- d'autoriser la prise en charge de 1/3 des frais de bornage, par la Ville d'Ussel ;
- d'autoriser la prise en charge des frais notariés afférents à la voirie, par la Ville d'Ussel ;
- d'autoriser la division et la mise à jour du cadastre par le géomètre ;
- de dénommer la voie susvisée : impasse du Moulin du Peuch ; et
- d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie d'Ussel, le 10 avril 2024

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20240410-DL20240410-034-DE
Date de télétransmission : 11/04/2024
Date de réception préfecture : 11/04/2024
Date de mise en ligne : 12/04/2024



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE